

Arrêté n°2022-03-17-03 portant composition de la Commission d'expertise scientifique

Section 03

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement des Commissions d'expertise scientifique voté en Conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-03 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 03 – Collège A ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-03 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 03 – Collège B ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Collège A

- Monsieur Damien SALLES
- Monsieur Eric GOJOSSE
- Monsieur Didier VEILLON
- Monsieur Benoit FLEURY

Article 2 : Collège B

- Madame Elise FRELON-MARTELLY
- Monsieur Laurent BOUCHARD
- Monsieur Adrien LAUBA
- Monsieur Frédéric RIDEAU

Article 3 : Publicité et exécution

Le Directeur de l'UFR Droit et sciences sociales ainsi que son responsable administratif sont chargés de l'affichage du présent arrêté, qui sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 17 mars 2022

La Présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the university seal.